



Pôle emploi : Avis aux radié-e-s!

Lors d'une occupation / pique-nique du pôle emploi de Colbert, les occupants ont obtenu un engagement écrit de M. Alain Bos, Directeur Territorial pôle emploi BDR : l'application à tous les radiés du jugement du tribunal administratif de Marseille du 10 mars 2009 (dossier 0205233-1). Ce jugement décrète qu'**on ne peut radier un**

demandeur d'emploi qui ne se rend pas à une convocation lorsque le pôle emploi ne peut prouver que ce courrier a bien été envoyé (seul le recommandé avec accusé de réception peut prouver l'envoi). Si vous avez été radié, n'hésitez pas à faire valoir ce jugement et cet engagement de la direction régionale, pour être réintégré et récupérer vos indemnités passées et à venir.

Les objectifs inavoués du pôle emploi ne sont autres que :



pôle emploi

- * multiplier les radiations
- * faire baisser les statistiques du chômage
- * généraliser les emplois précaires
- * nous faire accepter des emplois à n'importe quel prix (les fameuses "Offres Raisonables d'emploi")
- * nous tenir à distance (numéro de téléphone payant 3949)
- * baisser les salaires de tou(te)s
- * augmenter le contrôle policier sur nos vies
- * traquer les sans papiers
- * exploiter la misère

Au-delà des seuls pôles emploi, les politiques de gestion de la misère (CAF...) ne servent qu'à nous faire travailler dans les pires conditions, pour des salaires qui ne nous permettent pas de vivre et à nous radier

à tout prix. Le prétexte le plus efficace, c'est la fameuse absence aux multiples et inutiles convocations!

Face à ces politiques, c'est à nous tous : chômeurs, chômeuses et précaires, de s'organiser pour mettre la pression sur les "services" sociaux.

Occupons, bloquons, harcelons... plus nous serons nombreux, plus nous serons efficaces, pour sortir des galères individuelles et faire changer la situation dans son ensemble.

Une Assemblée contre la précarisation s'est constituée sur Marseille. Elle vise à lutter collectivement contre les offensives sur les pauvres, de la part de l'Etat et du patronat. Elle poursuivra ses actions tant que ces revendications ne seront pas obtenues :



- Arrêt des radiations et réintégration des chômeurs radiés (avec le versement des sommes dues).

- Arrêt des contrôles des chômeurs et précaires et des suspicions constantes qui pèsent sur eux.

- Accès libre aux toilettes des pôles emploi et des CAF.

- Arrêt du contrôle de l'authenticité des papiers, en effet les "services sociaux" ne doivent pas se substituer aux services de la préfecture dans leur traque aux sans-papiers.

- Arrêt de l'utilisation du numéro de téléphone payant (le 3949) qui tient les chômeurs à distance.

L'assemblée contre la précarisation se réunit tous les lundi à 18h :

Local de Mille-babords / 61 rue Consolat (Métro Réformés)

contact@assembleecontrelaprekarisation.marsnet.org